



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Préfecture  
Direction des migrations et de l'intégration  
Bureau de l'accueil et de l'admission au séjour

**DEMANDE DE DOCUMENT DE CIRCULATION  
POUR ETRANGER MINEUR (DCEM)**

**!! TOUT DOSSIER INCOMPLET FERA L'OBJET D'UN REFUS**

- **Veillez adresser votre demande au moins trois mois avant la date de votre départ**
- Ce document qui doit être présenté accompagné du passeport lors de vos déplacements

Merci de renseigner les informations suivantes :

1<sup>er</sup> demande

renouvellement

duplicata

Nom / Prénom	N° Étranger	Date de naissance	N° de DCEM (renouvellement)

Père 1 <sup>er</sup> parent	Mère 2 <sup>ème</sup> parent
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
N° Et ranger :	N°Étranger :
Adresse :	Adresse :
N° de téléphone (obligatoire)	N° de téléphone (obligatoire) :

Date :

Signature des parents :

Père :

/ Mère :

**Liste des pièces à fournir (SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT EXAMINES)**

**Quatre cas de figure possibles :**

<p><b>Enfant né en France avec un parent en situation régulière sur territoire France</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le formulaire de demande rempli et signé</li> <li>- copie intégral de l'acte de naissance <b>ORIGINAL</b> (moins de 3 mois)</li> <li>- Passeport individuel en <b>cours de validité</b></li> <li>- 4 photographies d'identité, de face et tête nue, de format 3,5 x 4,5 cm,</li> <li>- Pour les enfants de moins de 3 ans : le carnet de santé et pour les enfants de plus de 3 ans : le certificat de scolarité de l'année en cours</li> <li>- Titre de séjour en cours de validité <b>de chacun des parents délivrée en Seine-Saint-Denis</b></li> <li>- En cas de divorce ou absence de vie commune entre les parents produire le jugement précisant l'exercice de l'autorité parentale.</li> <li>- Pour les enfants de réfugiés : faire la demande de titre de voyage étranger en même temps que la demande de DCEM</li> <li>- Un justificatif de domicile datant de moins de <b>3 mois</b></li> <li>- Un timbre fiscal de 50 euros</li> </ul>	<p><b>Le(s) enfant(s) entré(s) en France avec un visa de long séjour (visa D) -</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le formulaire de demande rempli et signé</li> <li>- Extrait d'acte de naissance portant mention de la filiation</li> <li>- Passeport <b>en cours de validité + copie du VISA</b></li> <li>- 4 photographies d'identité, de face et tête nue, de format 3,5 x 4,5 cm,</li> <li>- Pour les enfants de moins de 3 ans : le carnet de santé et pour les enfants de plus de 3 ans : le certificat de scolarité de l'année en cours</li> <li>- Titre de séjour en cours de validité des parents <b>délivrée en Seine-Saint-Denis</b></li> <li>- En cas de divorce ou de séparation de corps, produire le jugement précisant l'exercice de l'autorité parentale,</li> <li>- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois</li> <li>- Un timbre fiscal de 50 euros</li> </ul>
<p><b>Le(s) enfant(s) entré(s) en France sans visa de long séjour (visa D) - ALGERIEN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le formulaire de demande rempli et signé</li> <li>- Extrait d'acte de naissance portant mention de la filiation</li> <li>- Passeport <b>en cours de validité (obligatoire)</b></li> <li>- 4 photographies d'identité, de face et tête nue, de format 3,5 x 4,5 cm,</li> <li>- <b>Certificats de scolarité depuis l'âge de 10 ans jusqu'à l'année en cours</b></li> <li>- Titre de séjour en cours de validité des parents <b>délivrée en Seine-Saint-Denis</b></li> <li>- En cas de divorce ou absence de vie commune entre les parents produire le jugement précisant l'exercice de l'autorité parentale.</li> <li>- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois</li> <li>- Un timbre fiscal de 50 euros</li> </ul>	<p><b>Le(s) enfant(s) entré(s) en France avant l'âge de 13 ans - DCEM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le formulaire de demande rempli et signé</li> <li>- Extrait d'acte de naissance portant mention de la filiation</li> <li>- Passeport <b>en cours de validité (obligatoire)</b></li> <li>- 4 photographies d'identité, de face et tête nue, de format 3,5 x 4,5 cm,</li> <li>- <b>Certificats de scolarité depuis l'âge de 13 ans jusqu'à l'année en cours</b></li> <li>- Titre de séjour en cours de validité des parents <b>délivrée en Seine-Saint-Denis</b></li> <li>- En cas de divorce ou absence de vie commune entre les parents produire le jugement précisant l'exercice de l'autorité parentale.</li> <li>- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois</li> <li>- Un timbre fiscal de 50 euros</li> </ul>